

## REGISTRE DES QUESTIONS

### INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

<b>Collectivité :</b>	Département de l'Aube
<b>Type d'annonce :</b>	Avis d'appel à la concurrence
<b>Type de procédure :</b>	Appel d'offres ouvert
<b>Référence :</b>	24D0059
<b>Date de mise en ligne :</b>	Le mercredi 25 septembre 2024 à 10:40:01
<b>Date de clôture :</b>	Le jeudi 31 octobre 2024 à 12:00:00
<b>Titre :</b>	Achat de billets de transport, d'hébergement et de frais de déplacement de type taxi pour les besoins du Département de l'Aube
<b>Descriptif :</b>	Procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande Publique Durée : 1 an à compter du 1er janvier 2025, reconductible tacitement 3 fois au 01/01 des années 2026, 2027 et 2028 pour une durée d'un an Variante : Libre autorisée et limitée et à 1

### REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

#### Questions / Réponses

[ 16/10/2024 à 15:36:11 ] Bonjour  
En quoi consiste l'article 7-3-2 ?  
En tant qu'agence de voyages sommes nous soumis à ce type d'obligation ?

[ 17/10/2024 09:17:54 ] Bonjour,

*Suite à une question d'une entreprise, vous trouverez la réponse ci-dessous :  
Si le candidat propose dans son offre une valorisation / démarche environnementale qui ne serait pas respectée en phase d'exécution du contrat, il encourt une pénalité mentionnée à l'article 7-3-2 du CCP. Le 2e paragraphe n'est pas applicable et a été supprimé. Le CCP a été modifié en ce sens.*

*Cordialement,  
Le service des marchés*

## Questions / Réponses

[ 02/10/2024 à 09:20:33 ] Bonjour,

Pour vos réservations de billets, pouvez vous nous confirmer que les mineurs sont bien accompagnés ? Nous aurions besoin également de la répartition (air, fer..) Merci

---

[ 03/10/2024 16:18:58 ] Bonjour,

*Suite à une question d'une entreprise, vous trouverez la réponse ci-dessous :*

*Certains mineurs ne sont pas accompagnés, ils voyagent seuls.*

*On a en moyenne 4 billets d'avion par an seulement , le reste étant des billets de train.*

*Cordialement,*

*Le service marchés*

[ 27/09/2024 à 15:51:23 ] Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la consultation n°24D0059, voici ma question :

Annexe DQE : Auriez vous la répartition du nombre de transaction offline et online par type d'activité ?

Merci par avance

Bien cordialement.

---

[ 01/10/2024 10:54:42 ] Bonjour,

*Suite à une question d'une entreprise, vous trouverez la réponse ci-dessous :*

*La règle est le online mais pour des cas particuliers ou complexes on passe par du offline.*

*Cordialement,*

*Le service marchés*